

PUBLICITÉ



Le magazine qui fait admettre les idées

Les partenaires de **Transport PUBLIC**

Rechercher  Ok →  
 Tout le contenu

15 Novembre 2012 | Fiscalité

 J'aime 0  Tweeter 0  +1 0  

## Le gouvernement modifie "totalement" le dispositif de l'écotaxe poids-lourds

Contestée pour sa complexité par les professionnels de la route, l'écotaxe poids lourds qui doit entrer en vigueur mi-2013 va être remise à plat et faire l'objet d'un projet de loi avant fin 2012, a annoncé Frédéric Cuvillier en clôture du congrès de la Fédération nationale des transports routiers (FNTR), le 15 novembre à Paris.

"J'ai compris que j'avais hérité d'une usine à gaz qui rencontrait à la fois l'**hostilité de la profession** et qui était un dispositif coûteux pour vos entreprises", a déclaré le ministre délégué aux Transports.

Répondant au souhait de simplification de la profession, il a annoncé que le mécanisme de répercussion, tel qu'il était prévu initialement, serait remplacé par "une majoration forfaitaire obligatoire".

En clair, l'écotaxe sera répercutée forfaitairement par les transporteurs au bas des factures adressées aux chargeurs. "Cette majoration sera identique, quelle que soit l'activité de transport, assise sur une base légale avec un taux fixé par région et, pour le transport interrégional, un taux interrégional", a précisé Frédéric Cuvillier.

Elle inclura les frais de gestion qui devaient être supportés par les entreprises de transport routier, a précisé le ministre.

Votée en 2009 dans le cadre du Grenelle de l'Environnement, l'écotaxe doit s'appliquer à partir de juillet 2013 aux poids-lourds à partir de 3,5 tonnes circulant sur le réseau national non-payant (essentiellement les routes nationales, départementales et communales). Soit environ 600 000 camions français et 200 000 étrangers, sur les 10 000 km de routes nationales et les 5 000 km de routes départementales.

Le produit de l'écotaxe poids lourds qui devait être mise en place en juillet 2013 avait été estimé entre 800 et un milliard d'euros par an. Il devait notamment financer les projets d'infrastructures et favoriser le transfert du transport de marchandises de la route vers rail et le fluvial.

Le ministre a par ailleurs annoncé l'autorisation des poids lourds de 44 tonnes à cinq essieux.

N.A (avec AFP)